

<https://cgt-framatome.org/spip.php?article368>



Licenciement abusif à Romans-sur-Isère

- Ca se passe comme ça chez Framatome ! -



Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2020

Copyright © Union des Syndicats CGT du Groupe Framatome - Tous droits

réservés

Un salarié du site de Romans, membre d'un club de tir, avait acheté sur internet aux USA une pièce modifiant une arme déclarée. Il ignorait que cette pièce est illégale en France et ne l'a appris qu'en étant convoqué devant la justice.

Cependant, suivant l'avis pourtant seulement indicatif du CoSSeN, la direction a décidé unilatéralement de le licencier.

Le salarié a engagé un contentieux auprès du Ministère de la Transition Écologique, dont dépend le Haut Fonctionnaire de la Défense et Sécurité (HFDS). Si à la suite de ce contentieux, l'avis est favorable, il sera blanchi et la CGT mobilisera le personnel pour forcer la direction à le réintégrer dans l'entreprise. Dans le cas contraire, il devra en tirer les conséquences.

Quelle qu'en soit l'issue pour lui, il n'en reste pas moins que la direction oppose une présomption de culpabilité à la présomption d'innocence inscrite dans la loi. Ce salarié est donc pleinement en droit d'attaquer la direction pour licenciement abusif, avec le soutien de la CGT.

La CGT ne peut pas laisser bafouer par un employeur la présomption d'innocence, une des règles essentielle qui régit le droit français. Nous avons donc appelé à un débrayage le Mercredi 16 Septembre pour soutenir ce salarié !



Télécharger en PDF le tract de Romans



LICENCIEMENT ABUSIF

Le 12 Août 2020, un salarié du service SPN est licencié pour « causes réelles et sérieuses » ; sa seule faute a été d'effectuer l'achat d'une pièce (permettant le tir en rafale d'une arme de poing) sur internet afin de modifier une arme légale et déclarée en sa possession (membre d'un club de tir).

Le site internet (USA) en question n'a pas averti l'acheteur du danger et de l'interdiction en France sur l'utilisation de cette pièce rendant l'arme illégale, ce qui lui vaut à ce jour, une convocation devant la justice.

A ce jour le salarié est présumé innocent et son casier judiciaire est vierge, comme la loi française l'exige pour pouvoir exercer à Framatome Romans.

Lorsqu'en juin il renouvelle sa demande d'accès au site, le Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN) émet un **avis défavorable**.

Avis que notre très courageuse direction n'est pas dans l'obligation de suivre, selon les contacts que nous avons eus avec le Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN).

Cette très courageuse direction a donc décidé de licencier le salarié, ignorant la présomption d'innocence et les valeurs de la république.

Le salarié va donc porter l'affaire devant le tribunal des prud'hommes avec le soutien de la CGT.

Les agissements de cette direction ne sont plus acceptables, non-respect des valeurs de la république, non-respect du code du travail et des accords d'entreprises, non-respect de la santé des salariés, etc...

La CGT appelle l'ensemble du personnel à manifester son mécontentement par un débrayage.

Le mercredi 16 septembre 2020

A 8h00